

Projet de délibération du 29 avril 2014 de Mmes et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Mireille Luiset, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Sandra Golay et Denis Menoud: «Création d'une commission ad hoc pour le MAH».

(retiré par ses auteurs lors de la séance du 11 novembre 2014)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- l'importance du dossier de rénovation et d'extension du Musée d'art et d'histoire (MAH);
- l'importance des fonds qui seront engagés pour ce dossier;
- le rayonnement culturel du MAH sur la Ville et la région;
- l'exceptionnel partenariat public-privé qui sera engagé dans ce dossier;
- le choix des commissions municipales dans lesquelles ce dossier pourrait être traité;
- la quantité de dossiers déjà en attente dans certaines de ces commissions et le risque de blocage de ceux-ci si ce dossier leur était envoyé.

Pour toutes ces raisons, nous invitons le Conseil municipal à voter la création de la commission ad hoc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Conformément à l'article 114, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal, il est constitué une commission ad hoc, afin d'étudier le dépôt du crédit du projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH).

Art. 2. – La commission ad hoc se constituera, travaillera et sera dissoute, conformément à l'article 116 et ses alinéas 1, 2 et 3 du règlement du Conseil municipal.

Cette délibération entrera en vigueur immédiatement après son adoption par le Conseil municipal.

(Cfo: pour info: urgence refusée mémo 57, 171e)